1. DISCUSSION DE LA METHODE.

2. DISCUSSION DES RESULTATS DE L'ETUDE.

3. PERSPECTIVES POUR LES CONTRATS D'AGRICULTURE DURABLE.

Lors de notre enquête la chambre d'agriculture était en train de travailler sur le futur CAD canne à sucre. Nous avons récolté ainsi certaines information sur les modifications envisagées. Un certain nombre de nouvelles mesures sont prévues tandis que d'autres vont disparaître. Les principaux apports dont on nous a informé sont : la préparation à la mécanisation (concassage des pierres pour éliminer les andains, amélioration des systèmes d'irrigation) et le broyage des pailles à la replantation.

En vue des résultats que nous avons obtenus et des informations que nous avons récoltées, nous avons plusieurs pistes d'améliorations pour les CAD qui vont remplacer les CTE existants et pour ceux qui devraient être mis en place.

3.1. Soutenir la diversification.

Dans le contexte économique incertain actuel, beaucoup d'agriculteurs préfèrent se diversifier. Cette diversification n'est pas sans risque et les cas d'échecs sont nombreux. Dans le cadre du CTE canne, des aides sont accordées aux exploitants voulant se lancer dans une nouvelle activité mais elles sont peu encadrées, les techniciens spécialisés dans la canne à sucre étant peu compétents dans ce domaine. Or nous avons vu que la diversification constitue une condition de durabilité et peut s'avérer une aide pour maintenir des exploitations cannières qui sinon laisseraient la place à la spéculation foncière ou aux friches. Nous pensons donc que l'encadrement des agriculteurs voulant se diversifier peut-être un aspect important des CAD. Tout d'abord, à côté du travail d'information sur les différentes activités possibles montrant les atouts et contraintes principales, il faudrait réfléchir avec l'agriculteur à ce qui s'adapterait le mieux à son système d'exploitation en fonction de ces contraintes propres. Ensuite, une démarche similaire à celle réalisée pour le CTE canne sur la conduite technique de la culture, comprenant des formations spécifiques sur la gestion de l'activité puis un suivi technique et économique les premières années, nous semble indispensable et riche d'enseignement.

3.2. Coordonner les CAD pour répondre aux projets des agriculteurs.

L'un des problèmes actuel des CTE à la Réunion est qu'ils se limitent à deux cultures particulières alors que des mesures semblables pourraient s'appliquer à bien d'autres productions des exploitations. Ainsi, on peut se demander pourquoi un agriculteur qui fait de la canne à sucre et de l'arboriculture n'appliquerait des pratiques respectueuses de l'environnement que sur la canne alors que le CTE est sensé considéré l'exploitation dans sa globalité. Normalement, il est possible de cumuler des mesures de différents CTE ainsi que des mesures nationales comme cela a été fait par quelques agriculteurs. Mais peu d'agriculteurs sont au courant de l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux et même les techniciens ont du mal à s'y retrouver dans la multitude d'aides et de démarches administratives existantes. L'une des modifications apportée par le CAD est la simplification de la partie administrative des CTE et il est en effet souhaitable que ceci soit amélioré et que les possibilités soient clairement énoncées par les organismes responsables comme la CNASEA afin que le conseil soit homogène et que les contrats puissent répondre le mieux possible aux projets variés des agriculteurs.

3.3. Favoriser une démarche territoriale.

Les CTE mis en place à la Réunion sont plus basés sur une approche sectorielle que territoriale. Si un projet collectif a servi de trame à la construction des contrats individuels géranium, pour le CTE canne seule la région-test de Saint-Benoît a bénéficié d'un diagnostic territorial prenant en compte les objectifs des différents acteurs et les contraintes du milieu. Il serait intéressant que cette démarche se généralise aux différentes sous-régions de l'île et que les collectivités soient d'avantage impliquées dans ce travail. En effet, un certain nombre de mesures rentrent en concurrence avec les domaines d'intervention des collectivités comme les mesures liées à la gestion de l'espace et aux infrastructures collectives (andains, haies, chemins communaux).

L'approche effectuée par les techniciens de la chambre d'agriculture, en réalisant les réunions d'informations et les formations par groupes d'agriculteurs d'une même petite région, est intéressante mais n'a semble-t-elle pas été suffisamment valorisée. Les atouts et les contraintes spécifiques à une zone donnée doivent servir de base à une liste de mesure prioritaire par zone. L'énumération explicite des aspects prioritaires par zone qui s'appuie sur un diagnostic territorial est importante pour encadrer le travail des techniciens et favoriser l'échange entre eux. En outre, certaines personnes pensent que les agriculteurs ne sont pas assez informés de l'existence du CTE et un effort devrait être fait sur la communication dans les médias courants comme les journaux locaux ou la radio afin que les agriculteurs susceptibles d'être intéressés soient informés.

Enfin, certaines déclaration d'intention concernant des territoires et non des filières agricoles comme le CTE cirque de Cilaos ont été faites et les CAD correspondants devraient voir le jour. Cette approche ne doit cependant pas omettre l'encadrement sérieux des agriculteurs signataires.

3.4. Assurer la formation et le suivi des agriculteurs.

Dans le cadre de la mise en place de mesures obligatoires nécessitant un changement dans les pratiques des agriculteurs, il semble évident qu'il ne suffit pas de faire signer les gens et de les laisser à eux-même en les avertissant des conséquences d'un contrôle (rarement réalisé) qui les trouverait en faute, sauf si on se contente de soutenir les mesures traditionnellement réalisées. La formation préalable des agriculteurs à l'application de mesures qu'ils ne maîtrisent pas, puis leur suivi au moins les premières années semble être efficace dans l'application des contrats. C'est donc un aspect essentiel à prévoir lors d'un projet de mise en place d'un CAD.

3.5. Améliorer l'approche environnementale.

Avec le projet de création d'un parc national qui concernerait près de 70% de l'île, il semble que la Réunion s'oriente résolument vers la mise en valeur du patrimoine écologique. Nous pensons donc qu'il est indispensable que les futurs CAD prennent d'avantage en compte l'aspect environnemental. Pour cela, ils doivent intégrer les autres acteurs du développement local. Les concertations menées dans le cadre du projet de parc national ont déjà du faire émerger l'essentiel des préoccupations et celles-ci peuvent contribuer à enrichir la réflexion sur les CAD. Concrètement, les organismes environnementaux ou liés au patrimoine et au tourisme devraient être d'avantage intégrés à la réflexion sur les mesures du volet territorial et environnemental. Il pourrait également travailler en partenariat avec la Chambre d'Agriculture afin de partager leurs connaissances avec les techniciens et les agriculteurs et assurer la bonne réalisation des mesures construites (comme cela a été fait avec l'ONF pour les mesures du CTE canne concernant les ravines).